

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

## Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit, sans restriction ni réserve à tout achat de services d'hébergement (location d'emplacement nu ; location d'hébergement), de services de restauration, d'animation ou tous autres services proposés par le « Camping L'Idéal » ci-après dénommé le « Camping » aux consommateurs et clients non-professionnels ci-après dénommés Le CLIENT.

Les caractéristiques principales des services sont présentées sur le site internet du Camping [www.campingideal.com](http://www.campingideal.com). Le CLIENT est tenu d'en prendre connaissance avant toute passage de commande. Le choix ou achat d'un service est de la seule responsabilité du CLIENT. Le règlement intérieur du Camping est disponible sur le site internet [www.campingideal.com](http://www.campingideal.com) et est affiché dans l'enceinte du Camping. Ces conditions générales de vente, ainsi que le règlement intérieur, sont systématiquement communiqués à tout CLIENT préalablement à la conclusion du contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le CLIENT déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur, et les avoir acceptés avant la conclusion du contrat. La validation de la commande de services par le CLIENT vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales de ventes et du règlement intérieur.

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du CLIENT est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

## Article 2 : Conditions de réservation :

- Sous réserve de disponibilité votre demande de réservation sera effective après confirmation de notre part. Cette confirmation vous sera délivrée après réception de votre contrat signé, accompagné du versement d'arrhes de 30%. La confirmation de réservation devra être présentée à votre arrivée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Les réservations (souscrite par une personne majeure et présente impérativement pendant le séjour) sont strictement nominatives et ne peuvent en aucun cas être transmises, cédées ou sous-louées sous peine de nullité.
- Option de réservation : ATTENTION elle est valable 8 jours, passé ce délai, si nous ne recevons pas votre contrat accompagné d'arrhes, l'option sera annulée.
- ATTENTION : Nous ne pouvons pas garantir des emplacements côte à côte. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité d'accueil de l'emplacement ou de l'hébergement réservé. (Un bébé compte pour 1 personne). Le Camping se réserve le droit de refuser un CLIENT si celui-ci a antérieurement causé des dommages, enfreint les règles de sécurité ou nu à la jouissance paisible par les autres clients

## Article 3 : règlement du solde

- Réservation

Si le séjour débute moins d'un mois avant la date d'arrivée, le solde doit être réglé en totalité.

Si la réservation a donné lieu au versement d'arrhes par le CLIENT, le solde du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du client pour les emplacements de camping et au plus tard un mois avant l'arrivée du client pour les locations en hébergement.

Le non-versement du solde, 8 jours après notre relance entraînera automatiquement l'annulation de la réservation et l'application du paragraphe « Annulation ».

- Taxe de séjour : Le montant de la taxe de séjour devra être réglé sur place. Cette taxe concerne les personnes de 18ans et + , et son montant peut être modifié sans préavis par la commune.

## Article 4 : Arrivée / Départ :

Les horaires sont les suivants : Location hébergement (Juillet-Aout) mercredi, samedi et dimanche de 16h-19h30 / Départ avant 10h. Emplacement : tous les jours à partir de 14h départ avant 12h

- En cas d'arrivée retardée, veuillez prévenir le camping, par téléphone ou par écrit (contact@campingideal.com) au plus tard avant 18h le jour de la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, sans quoi la Direction disposera de votre emplacement ou location dans un délai de 24 H après la date prévue de votre arrivée.
- Tout départ retardé entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire au tarif en vigueur. Toute arrivée retardée ne donnera droit à aucune réduction ou remboursement.

## Article 5 : Annulation / modification / interruption de séjour :

- Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement), par courrier ou e-mail dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante, et aucun remboursement ne pourra être fait.

A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon nos conditions d'annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilité et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée du séjour ou du nombre de participants durant le séjour, est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

- Annulation du fait du camping l'Idéal

En cas d'annulation du fait du camping l'Idéal, sauf en cas de **force majeure\***, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

- Annulation du fait du client

- vous n'avez pas souscrit à l'assurance annulation au moment de la réservation. Dans tous les cas, le CLIENT doit impérativement aviser le Camping par courrier ou par mail de l'annulation du séjour, seule la date de réception faisant foi. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

**Cas 1 :** Annulation à + de 30 jours, 20 % du coût

du séjour auxquels s'ajoutent les frais de dossier/réservation, resteront acquis par le camping

**Cas 2 :** Annulation à - de 30 jours avant le début de

séjour, le montant total versé sera conservé par le camping.

- Vous avez souscrit à l'assurance annulation lors de votre réservation. Le Camping propose au CLIENT de souscrire une assurance Annulation/Interruption « **Campez Couvert** » facultative lors de la réservation, AUPRES DE **L'ASSUREUR Gritchen Tolède** et Associés. (Attention prestataire externe au camping). Leurs conditions générales sont disponibles sur [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com). Le CLIENT doit impérativement aviser le Camping par courrier ou par mail dès la survenance de l'évènement empêchant le séjour ou nécessitant son interruption. Le CLIENT doit également aviser par écrit l'assureur de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge dans les 10 jours ouvrés (délai ramené à deux jours ouvrés en cas de vol). **Campez Couvert : info Coronavirus. Pour plus d'information sur l'assurance annulation, contacter : Campez Couvert - [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com), Tél : +33 248 656 405**

## Article 6 : Visiteurs

Le CLIENT est tenu d'informer le Camping des éventuels visiteurs qui viendraient lui rendre visite. Les visiteurs doivent se présenter au bureau d'accueil à leur arrivée, décliner l'identité de chacune des personnes et payer le supplément selon le tarif en vigueur.

## Article 7 : Obligations

- Obligations du client : Le CLIENT s'engage à respecter le nombre de personnes indiqué dans sa réservation. Le nombre de personnes occupant un hébergement ou emplacement ne peut excéder la capacité indiquée sur notre site internet [www.campingideal.com](http://www.campingideal.com), sauf accord express du Camping. Le CLIENT s'engage à strictement respecter le règlement intérieur. Toute transgression par le CLIENT ou les personnes qui l'accompagnent engage la responsabilité du CLIENT. Leur non-respect pourra entraîner l'exclusion définitive sans remboursement ni indemnité.
- Obligations du camping. Le Camping s'engage à faire tous les efforts afin de faire respecter le règlement intérieur et à faire cesser les troubles qui pourraient nuire au bon déroulement du séjour du CLIENT.

**Article 8 : Imprévision**. La théorie de l'imprévision prévue à l'article 1195 du Code civil est exclue de tous les contrats de prestation de services, peu importe la forme, conclus avec le Camping.

## Article 9 : Responsabilité

Le Camping ne saurait être tenu pour responsable des vols, dommages ou accidents survenant aux biens personnels, équipements ou véhicules du CLIENT durant son séjour. Le CLIENT est tenu de souscrire à une assurance en matière de responsabilité civile afin de couvrir ce risque. Le CLIENT est responsable de tous les troubles qui pourraient intervenir sur l'emplacement qu'il occupe ou dans l'hébergement qu'il loue durant la durée de son séjour. La responsabilité du Camping ne saurait être engagée à ce titre.

Les visiteurs sont sous l'entière responsabilité du CLIENT qui les accueille. Le Camping est responsable des infrastructures internes et s'engage à faire ses meilleurs efforts pour les entretenir et assurer la sécurité du CLIENT au cours du séjour, sauf dans les cas où le CLIENT, les personnes ou choses qu'il a sous sa garde venaient à être l'auteur du dommage.

## Article 10 : Droit applicable

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## Article 11 : Droit d'opposition au démarchage téléphonique :

Vous disposez d'un droit d'inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (art. L.223-2). Pour l'exercer, rendez-vous sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

## Article 12 : Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation.

## Article 13 : Droit à l'image :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping l'Idéal à utiliser sur tous supports les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

## Article 14 : Politique de confidentialité des données : Voir Annexe

## Article 15 : Tribunal compétent

Tous les litiges auxquels les opérations de vente conclues en application des présentes conditions générales de ventes pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolus entre le Camping et le CLIENT seront soumis aux tribunaux d'Annecy (Haute-Savoie) lieu où la prestation de service a été effectué.

**Article 16 : Médiateur :** En cas de litige et après avoir saisi le service « client » du camping, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : MEDICYS, 73 Bd de Clichy-75009 Paris. Par internet sur le site [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr), par mail : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr), par voie postale : 39, avenue F.D Roosevelt 75008 PARIS, par téléphone : 01 49 70 15 93.

### \*FORCE MAJEURE

Le Camping décline toute responsabilité pour les perturbations, interruptions ou empêchements de séjour causés par des événements qui pourrait être qualifié de force majeure. La force majeure est qualifiée par tout événement échappant au contrôle du Camping et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Sont entendus comme cas de force majeure : les conditions météorologiques empêchant la réalisation de la prestation, les actes de toute autorité civile ou militaire, de fait ou de droit, guerre mobilisation, révolte, grève totale ou partielle, incendie ou inondation, fermeture administrative, accidents, émeutes, interruption ou retard des moyens de transport, faits de tout tiers, y compris le CLIENT ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et l'empêchant directement, cette liste n'étant pas exhaustive. Tout événement répondant à la définition pourra être qualifié de force majeure. En cas de survenance d'un événement qualifié de force majeure, le Camping se réserve le droit de suspendre ses obligations, sans qu'aucun préjudice ou demande de dommages et intérêts ne lui soit imputable. Si l'évènement de force majeure n'est que temporaire, l'obligation est suspendue, à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif la résolution du contrat peut s'opérer de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations.